



49e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse Spéciale sur la vente des enfants

Intervention du Luxembourg

8 mars 2022

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation reste profondément préoccupée par le nombre élevé d'enfants exposés à la vente et à l'exploitation sexuelle. Il est essentiel de renforcer nos efforts afin de protéger les enfants, de rendre justice aux victimes et de leur fournir des services de réadaptation.

Madame la Rapporteuse Spéciale, la lutte contre la vente et l'exploitation sexuelle des enfants doit se faire mutuellement avec le partage d'exemples concrets de mesures et de bonnes pratiques ainsi qu'avec des actions concrètes, pour une meilleure application des principes juridiques et des politiques générales existantes.

Malgré une plus grande visibilité donnée à cette problématique les années passées, l'écart entre le nombre d'infractions commises et des condamnations prononcées reste élevé et le Luxembourg partage votre avis sur la nécessité de combler cet écart. Ma délégation souligne l'importance de considérer les enfants comme des victimes, et non pas comme des coupables, ainsi que de renforcer les formations des professionnels travaillant pour et avec des enfants.

Le cadre juridique est crucial pour prévenir et interdire la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, mais il y aussi des progrès techniques : l'adoption au Luxembourg en 2016 du « Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation et l'Abus sexuels » constitue une avancée appréciée par les professionnels du terrain pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Mon pays continuera à promouvoir l'utilisation de ces « *Luxembourg Guidelines* ».

Je vous remercie.

(252 Mots/ Temps de parole : 1min30s)